

Charte du comité de parties prenantes

Missions et rôle des membres



MISSIONS

- **Anticiper les tendances sociétales de fonds et les solutions émergentes** grâce à une veille stratégique et technologique, et une réflexion collective ;
- **Accompagner la démarche de progrès continu et exprimer un avis constructif et des recommandations** sur la mise en œuvre des engagements pris par GENEIO à la suite de la définition de sa raison d'être ;
- **Apporter un soutien méthodologique** à l'élaboration et au suivi des indicateurs de performance et d'impact de GENEIO et de ses démarches de reconnaissance externe ;
- **Contribuer, en tant que de besoin, à l'enrichissement de la réflexion sur les transitions sociétales des sociétés en portefeuille ;**
- **Donner un avis sur l'action du fonds du dotation de la Communauté GENEIO vis-à-vis de l'impact poursuivi.**

Le fonds de dotation de GENEIO est destiné à favoriser la création d'emplois, l'insertion professionnelle, la dynamique dans les territoires délaissés et la création d'entreprises innovantes au plan sociétal.



RÔLE DES MEMBRES

- **Exprimer un avis et des recommandations de façon indépendante et sincère** dans la seule optique d'accompagner GENEIO dans son développement et renforcer son impact ;
- **Contribuer à une consultation efficace** en participant aux réunions annuelles, en prenant connaissance des éléments fournis en amont et en adoptant un comportement facilitant la communication entre les réunions si nécessaire ;
- **Partager son expertise et son expérience** avec les autres membres du comité des parties prenantes pour alimenter les réflexions et contribuer en idées dans le cadre des travaux du comité ;
- **Respecter la confidentialité** des informations communiquées dans le cadre du comité et ne pas divulguer les documents reçus sans en avoir été autorisé préalablement par un membre de l'équipe de direction de GENEIO.